

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 29
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 4
- Absent(s) : 0

DEL 2026_049

Date de convocation :

le 22 avril 2026

Date d'affichage :

le 22 avril 2026

Fait à Aigondigné,

Le 29 avril 2026

Ont signé au registre tous
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikaël, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : BEUN Fanny représentée par BONNEAU Magali, FOUQUET Christophe représenté par AUDÉ Laurent, GARNAULT Claude-Manuel représenté par BARBAREAU Freddy, ROUXEL Patricia représentée par LECULLIER Lysiane

Secrétaire de séance : PINEAU Vincent

Délibération 2026_049 : FINANCES

Objet : Adhésion au groupement de commande « SIEDS » pour l'achat d'Énergies

Le Conseil Municipal de la commune d'Aigondigné,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune d'Aigondigné a des besoins en matière de :

- Acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.
- Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que le SIEDS a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que la commune d'Aigondigné, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **DÉCIDE** de l'adhésion de la commune d'Aigondigné au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
- Acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
- Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

AIGONDIGNÉ

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à notifier au SIEDS l'adhésion de la commune d'Aigondigné au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
- **S'ENGAGE** à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Laurent AUDÉ



*Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission*